

## La CGT dans l'ADMR

### dans l'Hérault....

ADMR Maraussan : une déléguée du Personnel CGT depuis 2005

ADMR Vias : trois déléguées du Personnel CGT depuis 2006, 1 déléguée syndicale CGT

ADMR Agde : deux élus CGT au Comité d'Entreprise, deux délégués du Personnel CGT

ADMR Pezenas : une déléguée syndicale CGT

ADMR Gignac : 4 élues déléguées du Personnel CGT

ADMR AM : une déléguée syndicale CGT

### et ailleurs :

ADMR du Lot : les salariés se rebiffent et assignent leurs employeurs aux prud'hommes : Régularisation des heures complémentaires, défaut du respect des repos hebdomadaires.

ADMR Cahors : elles assignent leur employeur et gagnent le référé au conseil des Prud'hommes sur le non respect de la périodicité de versement des salaires

(article 143.2). L'employeur est condamné à rembourser les frais bancaires des salariés.

## Elections : la CGT avance !

ADMR Ardèche  
Elections au comité d'entreprise, la CGT reste majoritaire avec pour le 1er collège 2 titulaires sur 4 et 1 suppléant et pour le second collège 1 suppléant.

ADMR Finistère  
La CGT a remporté les élections de délégués du personnel à l'ADMR de Telgruc-sur-Mer dans le Finistère, par 17 voix pour la CGT devant la CFDT qui a eu 15 voix. La CGT a donc une DP titulaire et une DP suppléante qui sont élues.



## NEGOCIATIONS .....

Indemnités kilométriques :

Lors de la dernière négociation nationale sur les indemnités kilométriques, les employeurs de l'Aide à Domicile nous ont fait part de la grille de répartition de l'indemnité kilométrique.

Voici donc la grille de répartition des charges de la voiture sur l'indemnité kilométrique :

Décomposition

- Pourcentage
- Amortissement 32.32 %
- Erosion prix d'achat 4.04 %
- Assurance (trajet professionnel
- Dans transport de personne) 13.68 %
- Garage (entretien) 8.95 %
- Carburant 36.90 %
- Entretien 3.24 %
- Garage (local) 0.87 %
- Total 100 %

Donc l'assurance professionnelle représente 13.68 % et le carburant 36.90 %.

Les employeurs n'ont pas ouvert de discussion sur le tableau qu'il ont intégré dans l'avenant sur majorant l'indemnité kilométrique de 2 centimes (avenant signé par la seule CFTC) mais qui valide (hélas) le tableau.